

## DEC220011DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie BRASSELET, directrice de l'unité UMR7249 intitulée Institut FRESNEL, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7249, intitulée Institut Fresnel, dont le directeur est Stefan ENOCH ;

**Vu** la décision DEC193144INSIS du 20 décembre 2019 portant nomination de Mme Sophie BRASSELET, directrice par intérim de l'UMR7249, intitulée Institut Fresnel ;

**Vu** la décision DEC201398INSIS du 30 juillet 2020 portant nomination de Mme Sophie BRASSELET, directrice de l'UMR7249, intitulée Institut Fresnel ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sophie BRASSELET, directrice de l'unité UMR7249, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sophie BRASSELET**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Yves NATOLI**, PR, **M. Julien LUMEAU**, CR, **Mme Emilie CARLOTTI**, AI et à **Mme Gylène MAYNARD DEGUERO**, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC212689DR12 du 1<sup>er</sup> septembre 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2022

La déléguée régionale,  
Aurélie PHILIPPE

